



PROCES-VERBAL

REUNION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Du mardi 18 octobre 2022 à 9h30 à Carentan

PRESENTS:

M. Pierrick MARTIN Directeur Général, Président du CSE par délégation du pouvoir
 Mme Stéphanie RIVET Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines

Membres Titulaires:

Mme Véronique BLIN

Mme Anne GLENAT

Mme Floriane ROUSSEL

remplaçante de Mme FOUIN

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne Marie FOUIN Membre titulaire
 M. Didier MORISSET Président du CSE

Mme Edwige AMIOT

La séance est ouverte par M. MARTIN à 9h30.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 31 août 2022

Le procès-verbal du 31 août 2022 est approuvé à l'unanimité des membres titulaires présents.

2. Information(s) de l'employeur

Avant de recevoir l'ordre du jour, le conseil d'administration avait déjà décidé de doter le service d'une enveloppe.
 Cette prime serait versée au prorata du temps de travail et du temps de présence comme la prime de participation en novembre 2022. Une consultation sera faite auprès du CSE concernant les modalités.

- La réforme Santé Travail est toujours en cours, les décrets ne sont pas sortis.
- Le 9 novembre, la DREETS vient au sein du service dans le cadre du renouvellement de l'agrément.
 Les membres de la direction, du CODIR, de la commission de contrôle et de la CMT seront consultés.
 Un avis doit être rendu avant le 9 janvier 2023

3. Information(s) et indicateurs RH

Mouvement de personnel :

Effectifs au 30/09/2022 : 193

Mouvements sur la période :

⇒ Sorties:

Septembre :

- deux médecins du travail en CDI
- Une Hôte d'accueil Standardiste en CDD
- Une Assistante Équipe Santé travail en CDI



ADM/EN/025 = V3 Date d'application : 03/01/2022 Nombre de pages : 2/4

o Septembre:

- Un médecin du travail en CDI
- Un collaborateur médecin du travail en CDI
- Un technicien en informatique en CDI
- Une infirmière en santé travail en CDD

En cours de recrutement :

- Un infirmier sur Ponts (entretien prévu le 20 octobre 2022)
- Un conseiller en prévention sur Flers
- Un AST en CDI sur Ponts
- Médecins
- Médecins collaborateurs

Arrivées prévues

- Un poste de responsable assistant(e) de service social arrivée prévue fin novembre
- Une infirmière en santé travail arrivée sous deux mois sur Coutances
- Un conseiller en prévention arrivée sous un mois sur Cherbourg
- Un responsable secteur centre, une personne est retenue pour une arrivée rapide
- Un conseiller en prévention arrivée 1^{er} décembre sur Avranches

Présentation de l'état annuel des recettes et dépenses pour l'année 2021 pour les budgets AEP et ASC

Mme Glenat répond aux questions de la direction sur l'état annuel en l'absence de Mme Amiot.

Suite à diverses interrogations, l'état sera représenté à la prochaine réunion.

5. Commande des cartes cadeaux de fin d'année

Les membres ont décidé de changer de carte cadeau pour cette année.

Ce sera une carte cadeau Swile avec une puce fonctionnant comme une carte bancaire et utilisant le réseau Mastercard, elle sera donc acceptée chez tous les commerçants possédant un terminal bancaire.

La carte sera individuelle et devra être conservée d'une année sur l'autre.

Son montant sera de 120 € par salarié pour une somme totale de 19200 euros.

Le règlement intérieur du CSE concernant les bénéficiaires de celle-ci sera modifié (réflexion par le CSE concernant les contrats suspendus).

Expressions collectives et individuelles des salariés

a. Comme la prime Macron perdure avec un montant revu à la hausse, nous voudrions savoir comment se positionne le SIST OUEST, en effet il y a beaucoup d'activité concernant les visites d'embauche et notamment les CAT A et B (celles qui sont le plus élevées en terme de facturation) donc beaucoup de travail pour les équipes qui fatiguent et pour certains membres des équipes sont démotivés (cf les nombreux départs depuis 1 an)

En conclusion : Pourrons nous prétendre à cette prime avant la fin de l'année ou début d'année prochaine pour valoriser notre travail et remotiver les salariés ?

La Direction a informé le CSE en début de réunion, dans la partie information employeur, de son intention de verser une prime de Partage de la Valeur. Une réunion extraordinaire pour une information et consultation de la Décision Unilatérale relative à cette prime sera prévue afin de permettre le versement de la prime sur les bulletins de salaire de novembre 2022.





ADM/EN/025 – V3 Date d'application : 03/01/2022 Nombre de pages : 3/4

- b. Est-il prévu d'avoir une prime de partage de la valeur (PPV), anciennement appelée prime Macron ou prime de pouvoir d'achat pour les salariés de SIST Ouest Normandie ? La réponse a été apportée à la question a.
- c. Est-ce que le SIST-Ouest Normandie pourrait s'engager vis-à-vis du don du sang, l'EFS est en pénurie ? Pourrait-on imaginer de libérer les salariés volontaires durant leur temps de travail pour réaliser un don ? Les salariés peuvent demander à s'absenter si besoin, via une demande d'absence auprès de leur Responsable. Il s'agit bien là de libérer la personne pour lui permettre d'aller faire un don, sur du temps personnel, et non du temps donné par la Direction.
 - d. Est-il prévu de revoir la grille salariale des IDEST ?

En effet la dernière politique salariale date de 2014 et nos visites étaient nettement moins complexes et diversifiées qu'à nos jours.

Il n'est pas prévu de revoir la politique salariale pour les Infirmières, notamment car cela impliquerait de revoir globalement la politique salariale pour tous les métiers. La Direction suit les revalorisations annuelles de la branche, voir applique davantage, et la politique salariale actuelle représente déjà un coût important.

e. Il serait souhaitable pour le personnel ex-ASTB de pouvoir consulter l'accord signé lors de la fusionabsorption de notre service ASTB avec SISTM, afin qu'il puisse connaître les éléments qui sont prévus d'être dénoncés prochaînement (ex: tickets restaurants...); en effet comme indiqué le personnel ASTB n'a été averti officiellement que des éléments dénoncés par envoi de courrier avec AR à savoir la dénonciation de la prime de fin d'année, des jours non travaillés rémunérés (ponts), et la révision des indemnités kilométriques. Les tickets restaurants seront également dénoncés avec une fin prévue au printemps prochain (délai de 15 mois).

Aucun accord n'a, à ce jour, été signé pour traiter du statut collectif des salariés. Par ailleurs, aucune procédure de dénonciation concernant les éléments visés (tickets restaurants) n'a été engagée par la Direction.

f. Concernant cet accord, après échange avec des collègues, certains s'interrogent également sur une dénonciation possible des accords de temps de travail existants (RTT pour les ex-santravir ? et sur leurs horaires de travail ?); aucune communication n'a été faite en ce sens et je comprends que cela peut engendrer de fortes inquiétudes et que cela mérite d'être rapidement abordé.

A compter du 1er janvier 2022, date d'effet juridique de la fusion-absorption, l'accord collectif de SANTRAVIR du 30 juin 2003 portant sur le temps de travail a été mis en cause et demeure en vigueur pendant un délai de 15 mois, s'achevant au 31 mars 2023. Aucune communication n'a été faite sur la « dénonciation » de cet accord car juridiquement, il ne s'agit pas d'une dénonciation mais d'une mise en cause automatique en raison de la fusion. Au demeurant, à ce stade, la direction n'a adopté aucune décision en matière de durée du travail.

g. Le personnel ex-ASTB n'a pas perçu les 35% du 13ème mois en juin 2022, va-t-il le percevoir en intégralité sur décembre 2022, comme c'était le cas chaque année avant fusion ?

Aucune décision de la Direction n'a été prise à ce jour consistant à verser la totalité de la prime en fin d'année pour l'ensemble des salariés. Pour information, l'accord collectif du 30 juin 2003, s'appliquant aux anciens salariés du SANTRAVIR, vise une « prime versée au mois de décembre aux seuls assistants ». Nous tenons cet accord à la disposition des élus.

h. Avec la nouvelle réforme, encore une fois, les compétences des IDEST augmentent.

Plus on avance, plus les tâches initialement exclusivement médicales nous sont déléguées... sans qu'au niveau des grandes instances cela ne soit pris en compte sur notre grille salariale.

Le SIST – Ouest Normandie ayant toujours été avant gardiste, ses IDEST sont sans doute plus préparés aux différents changements que les autres qui travaillent ailleurs, dans des services moins avancés que le nôtre...

Par ailleurs, il semblerait que depuis quelques temps, les recrutements sont de plus en plus difficiles et certaines infirmières reçues en entretien d'embauche n'auraient pas correspondu au profil recherché.
Ainsi au vu,

- 1. des décrets augmentant les compétences des IDEST,
- des difficultés à recruter de nouveaux professionnels,

la direction de SIST-Ouest Normandie pourrait-elle reconnaître les compétences et profils déjà présents en interne (statut, salaire) ?



ADM/EN/025 - V3 Date d'application : 03/01/2022 Nombre de pages : 4/4

Autre argument, seule l'IDEST est vraiment polyvalente au sein des équipes pluridisciplinaires (VIP/visites de reprises, AMT, vaccination, examens complémentaires...), et la casquette « petit médecin, assistante, IPRP, infirmière », est parfois lourde à porter (ex : - un arrêt ou départ de l'IPRP ? l'IDEST est sollicité pour compenser. Les FE à mettre à jour au vu de la nouvelle règlementation et les IPRP qui se disent à juste titre débordés = l'IDEST est encore sollicité...)

Cependant, personne ne peut faire les VIP à notre place.

En résumé, on aide (AMT), on nous délègue le maximum (nouveau décret), mais il y a bien souvent un sentiment de nonreconnaissance de nos compétences et valeurs/ plus-value au sein du service ...

A ce jour, il n'y a pas de changement de pratiques pour les Infirmières D.E. Santé Travail. Au niveau des recrutements, tous les postes sont pourvus ou en cours, à noter que pour les postes en CDD reçoivent moins de candidatures, mais c'est un contexte général qui est observé.

La Direction estime faire preuve de reconnaissance globale envers ses collaborateurs, et pour répondre à la question qui concerne spécifiquement l'équipe des Infirmier(e)s, on peut notamment citer : le choix d'une formation en Santé au Travail diplômante, l'impulsion d'un temps dédié de 30% à l'Action en Milieu de Travail ce qui est un véritable choix de Service et non une obligation réglementaire.

On précisera que les VIP peuvent être effectuées par les Médecins du Travail et Médecins Collaborateurs, ce qui n'est pas le cas en sens inverse pour les visites médicales.

- i. Sur quels critères la direction, se base-t-elle pour valider les demandes de formation?
 Le principe de permettre à chaque salarié de pouvoir suivre au moins une action de formation dans l'année, qu'elle soit de type présentiel, e-learning, webinaire, etc. Les demandes sont arbitrées en deux étapes : une première étape entre le Responsable et la Responsable RH, puis une deuxième étape de validation par la Direction.
- j. Lors de mails envoyés aux responsables RH, il est récurrent qu'aucune réponse ne soit donnée (qu'elle soit négative ou positive), est-il possible d'avoir une meilleure réactivité? Et de même, une nouvelle personne depuis quelques mois a été nommé, quels sont ces attributions? es ce vers elle que nous devons nous tourner pour nos demandes de formation et autres etc...ou voir avec Mme RIVET?

L'organisation se met en place et le maximum est effectué pour traiter l'ensemble des demandes. La Responsable des Ressources Humaines a lancé le plan de développement des compétences 2023 par un mail général, elle assure de facto la suite du sujet et globalement la formation pour le Service. Son champ d'intervention est général, il convient de la solliciter directement pour toutes questions.

- Questions diverses (tour de table)
- Une prime de mobilité est-elle prévue ?

Actuellement rien n'est prévu par la direction cependant des demandes individuelles peuvent être soumise au service RH, qui les étudiera.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôture la séance à 11h25

Le Président Didier MORISSET

Vo

Le 18 octobre 2022 La secrétaire du CSE Véronique BLIN

O

La prochaine réunion est fixée le 6 décembre 2022 à 9h30 à Valognes